

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 5 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 426 958.04 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 426 958.04 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Montant DGF 2016: 22 802 €

Montant DGF 2017: 18 103 €

Montant DGF 2018 (attendu): 15 000 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux: montant reçu en 2017: 94 929€  
montant attendu en 2018 : 96 631 €
- Les dotations attendues par l'Etat pour 2018 : 170 674 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population:  
(Appartements en dessus de la mairie)  
Pour 2016: 24 601.84€  
Pour 2017: 24 907.20€

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Année 2018
Charges à caractère général	113 050.00 €
Charges de personnel	92 300.00 €
Atténuations de produits	7 500.00 €
Dépenses imprévues	5 000.00 €
Virement à la section investissement	68 773.84 €
Autres charges de gestion courante	118 284.20 €
Charges financières	17 900.00 €
Charges exceptionnelles	4 150.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>426 958.04 €</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES

excédent antérieur reporté	91 809.44 €
Atténuations de Charges	2 500.00 €
Produits des services	7 100.00 €
Impôts et taxes	186 888.00 €
Dotations et participations	112 955.00 €
Autres produits gestion courante	24 720.00 €
Produits financiers	200.00 €
Produits exceptionnels	785.60 €

<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>426 958.04 €</b>
--------------------------------------	---------------------

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation: 15.10%
  - Taxe foncière sur le bâti: 8.64%

- Taxe foncière sur le non bâti : 39.04%
- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE): 23.50%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 95 333 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 170 674 € soit une baisse de 51 646.16 € par rapport aux dotations reçues l'an passé.

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

### INVESTISSEMENT DEPENSES

Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
Remboursement d'emprunts	40 403.69 €
Immobilisations incorporelles	2 500.00 €
Subventions d'équipement versées	4 801.00 €
Immobilisations corporelles	229 210.00 €

<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>276 914.69 €</b>
--------------------------------------	---------------------

### INVESTISSEMENT RECETTES

Virement de la section fonctionnement	68 773.84 €
Excédent antérieur reporté	89 188.36 €
Dotations Fonds divers réserves	104 431.00 €
Subventions d'investissement	13 087.49 €
Emprunts reçus	1 434.00 €

<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>276 914.69 €</b>
--------------------------------------	---------------------

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Finaliser les réseaux secs au hameau de Chatenod
- Agrandissement et mise aux normes d'accessibilité de la salle des associations
- Curage des fossés et remises en état de certaines voies.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : /
- de la Région : 8 356€
- du Département : 4731.49€
- Autres : /

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2017	:	177 885 €
nouveaux crédits	:	99 029.69 €
TOTAL	:	276 914.69 €

- Recettes : crédits reportés 2017 (virement de la section fonctionnement / excédent antérieur / excédent de fonctionnement)	:	250 462.20 €
nouveaux crédits	:	26452.49 €
TOTAL	:	276 914.69 €

b) Etat de la dette

Les prêts en cours:

Code	Désignation	Banque	Montant	CRD 31/12	Type	Obtention
2	PRET AMENAGEMENT CHEF LIEU	CREDIT AGRICOLE /PRET	100 000.00 €	70 897.94 €		20/05/2008
4	AMENAGEMENT CHEF LIEU SYANE	SYANE	115 413.87 €	69 248.35 €		13/10/2010
5	RESTRUCTURATION MAIRIE PRET COMP	CA SAVOIE	160 000.00 €	126 628.13 €		14/05/2015
6	RESTRUCTURATION MAIRIE	CREDIT AGRICOLE /PRET	350 000.00 €	273 631.90 €		30/10/2014
			725 413.87 €	540 406.32 €		

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Vanzy, le 22 juin 2018

Le Maire,

Jean-Yves Mâchard

